

## Fiche procédure : prise en charge des appels pour les rendez-vous de vaccination

### 1/ Quel âge avez-vous ?

Si 75 ans ou plus → OK

Si moins de 75 ans, NON, sauf si la personne souffre d'une pathologie listée par le ministère des solidarités et de la santé. Dans ce cas, la personne doit consulter son médecin traitant au préalable.

### 2/ Où habitez-vous ?

### 3/ Êtes vous mobile ? Pouvez-vous rejoindre le centre de vaccination par vos propres moyens ?

### 4/ Autres critères à vérifier avant la prise de rendez-vous

La vaccination n'est pas possible dans les cas suivants :

- infection symptomatique à la COVID-19 de moins de 3 mois
- contact avec une personne positive à la COVID-19 de moins de 14 jours
- autre vaccination de moins de 2 semaines
- antécédent d'allergie grave

### 5/ Documents à apporter pour le rdv

Document d'identité : carte nationale d'identité / passeport

Carte vitale